



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PONTIAC

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac tenue mercredi, le 15 août 2018 à compter de 18:44:33 heures, à Campbell's Bay, sous la présidence de madame Jane Toller préfète, et à laquelle sont présents :

Minutes of the meeting of the Regional County Municipality of Pontiac Council, held on Wednesday, August 15th 2018 at 18:44:33 p.m. in Campbell's Bay, under the chairmanship of the warden Ms. Jane Toller and to which are present:

Présences : M. John Armstrong, Le conseiller régional
M. Maurice BEAUREGARD, Le conseiller régional
Mme Lynne Cameron, La conseillère régionale
Mme Nancy Dagenais, Greffière
Mme Karen Daly Kelly, La conseillère régionale
M. GILLES DIONNE, Le conseiller régional
M. Régent Dugas, Directeur du territoire
M. Alain Gagnon, Le conseiller régional
M. Allard Gaston, Le conseiller régional
Mme Natacha Guillemette, Adjointe administrative
Mme TOLLER JANE, La Préfète
M. Gabriel Lance, Directeur adjoint
Mme Colleen Larivière, La conseillère régionale
Mme Kim Lesage
M. Carl Mayer, Le conseiller régional
Mme Sandra Murray, La conseillère régionale
M Serge Newberry, Le conseiller régional
M. Brent Orr, Le conseiller régional
M. David Rochon, Le conseiller régional
M. Bernard Roy, Directeur général et secrétaire trésorier
M. Winston Sunstrum, Le conseiller régional
Mme Annie Vaillancourt, Comptable CPA
Mme Kim Villeneuve, La conseillère régionale

Absences : M. Donald Gagnon, Le conseiller régional
M. Jim Gibson, Le conseiller régional
Mme Doris Ranger, La conseillère régionale

En remplacement de MMe Doris Ranger, M. Neil Maloney.

En remplacement de M. Donald Gagnon, M. John Brennan.

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE
- 2** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA
- 3** ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS
- 4** ÉVÈNEMENTS | EVENTS | ANNONCES | ANNOUNCEMENTS
- 5** PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD
- 6** PRESENTATIONS
- 7** ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION
 - 7.1** CONTRAT - VT 1968 AUX LIQUIDATARICES DE MME LILLIAN BURKE GAUTHIER POUR LE LOT 4 638 221 (MAT# 8778-01-2169) AU CADASTRE DU QUÉBEC DU QUÉBEC ET ANCIENNEMENT CONNU ET VENDU COMME ÉTANT PTIE DU LOT 226 - FORT-COULONGE
 - 7.2** CONTRAT VT 2017 PRÉPARÉ PAR ME MIREILLE ALARY POUR M. WAYNE POTTER POUR LE LOT 4 637 527 (MAT. #8578-93-7522) DU CADASTRE DU QUÉBEC ET SITUÉ À FORT-COULONGE
 - 7.3** DEMANDE D'EXTENSION PAR SERVITECH - DÉPÔT DES RÔLES (2019-2020-2021) DES MUNICIPALITÉS DE LITCHFIELD, THORNE, ALLEYN-ET-CAWOOD, OTTER-LAKE, WALTHAM, L'ISLE-AUX-ALLUMETTES ET CHICHESTER
 - 7.4** CHANGEMENT DE DATE CONSEIL DES MAIRES DU 19 SEPTEMBRE 2018
 - 7.5** ENTENTE DE SERVICES D'INGÉNIERIE - INGÉNIEUR
 - 7.6** ADOPTION DU GUIDE DE PRIORITÉS | ADOPTION OF PRIORITIES GUIDE
 - 7.7** DEMANDE DE FINANCEMENT AU MAMOT (MRC ET TNO)
 - 7.8** REQUEST FOR MUNICIPAL RESOLUTION DECLARING INTENTIONS RE THE FSS INTEGRATION
 - 7.9** PLAN DE DÉVELOPPEMENT MRC PONTIAC - TRANSPORACTION
 - 7.10** COMITÉ DE TRAVAIL DU PROJET DE PARC NATIONAL - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE PONTIAC
- 8** FINANCES
- 9** GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY
 - 9.1** APPUI- CRISE DU MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES- POSITION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DEMANDE D'INTERVENTION PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
 - 9.2** RENCONTRE OGAT 31 JUILLET | MEETING PROV. PLAN GUIDELINES JULY 31
 - 9.3** ADOPTION DU MÉMOIRE DE LA MRC DE PONTIAC CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT PROVINCIAL PORTANT SUR L'ARTICLE 80 DE LPTAA
 - 9.4** DEMANDE DE FORÊT COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITÉ
 - 9.5** RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES SUR LE TERRITOIRE DU DOMAINE PRIVÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PONTIAC | AMENDMENT TO THE INTERIM CONTROL BYLAW 214-2015
- 10** DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT
 - 10.1** RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT | INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS
 - 10.2** FONDS GRANDS ÉVÈNEMENTS
 - 10.3** DESIGNATION DE L'APPEL D'OFFRE
 - 10.4** DESIGNATION DE MEMBRES D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LE PROJET 'ATTRACTION DES INVESTISSEURS'
 - 10.5** ENTENTE SECTORIELLE VISANT LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES MILIEUX DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION
 - 10.6** PPJ
 - 10.7** ACCEPTATION DE LA SUBVENTION (SAUVÉR)

10.8 HOUSING STRATEGY

11 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

11.1 PROGRAMME RÉNO RÉGION : OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SHQ

11.2 RÉVISION DE LA COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES POUR LES TERRES PUBLIQUES

12 DIVERS | MISCELLANEOUS

12.1 DEMANDE À HYDRO QUEBEC - COUPES, BROSSAGES ET CHAULAGES

12.2 CANAMEX

13 HUIS CLOS FLOTTANT | FLOATING IN-CAMERA

13.1 SORTIR DU HUIS-CLOS | OUT OF IN-CAMERA

14 FERMETURE | CLOSING

C.M. 2018-08-01 1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE

Il est proposé par la préfète Mme Toller résolu d'ouvrir la session régulière du conseil régional de la MRC Pontiac pour le 15 août 2018 à 18:44:33

ADOPTÉE

It is moved by Warden Toller and resolved that the Regular Session of the Regional Council of the MRC Pontiac for August 15th 2018 at 18:44:33.

CARRIED

C.M. 2018-08-02 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

Il est proposé par le conseiller régional monsieur John Armstrong et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved to adopt the agenda as modified.

CARRIED

C.M. 2018-08-03 3 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Carl Mayer et résolu d'adopter le procès verbal de la rencontre du conseil régional de la MRC Pontiac du 20 juin 2018.

ADOPTÉE

It is moved by Regional councillor Mr. Carl Mayer and resolved to adopt the minutes of the meeting of June 20th 2018 of the Pontiac Regional County Municipality.

CARRIED

4 ÉVÈNEMENTS | EVENTS | ANNONCES | ANNOUNCEMENTS

Sheenboro:

- Amphibious Challenge Sept.8th
- Valley Radio will be live at The Dark-horse lodge in Sheenboro - September 29th
- September 13th - bus tour working its way up to Sheenboro.

Allumettes Island :

- Islandfest, August 24 & 25.
- Lions Club Duck Race, August 25, 1pm.
- Lions Club recognition of Henry and Joan Sallafranque, Sept. 8, 5pm, Chapeau Arena.

Bryson - August 25 th - Golf tournament in Vinton for revitalization committee

Portage - This Sat - grand reopening of children's park.

Shawville - Labour Day weekend - Shawville Fair

Otter Lake - August 17th RA hosting a movie night - August 18 - 50+ plus BBQ

August 19th - Anglican church picnic supper - September 15 - RA is hosting a soccer and baseball banquet at Mickey Creek.

Fort Coulonge - Sept 15 - Pontiac ball league tournament

Mansfield - August 25th - golf tournament - for arena - Pontefract golf course

Alleyn - mud run - big success

Thorne - Fireman's ball last Saturday

Campbell's Bay - Corn roast and BBQ - fireman's - Bay fest this coming weekend.

-
- Open house at heritage college on Sat August 18.
-
- Bake sale from 12-4 and crafts - raising money for Friends of St-Joseph's manor.

Bristol - Fireman's ball on September 15th - Jack Graham community center.

6 PRESENTATIONS

Aucun - None

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

C.M. 2018-08-04

7.1 CONTRAT - VT 1968 AUX LIQUIDATARICES DE MME LILLIAN BURKE GAUTHIER POUR LE LOT 4 638 221 (MAT# 8778-01-2169) AU CADASTRE DU QUÉBEC DU QUÉBEC ET ANCIENNEMENT CONNU ET VENDU COMME ÉTANT PTIE DU LOT 226 - FORT-COULONGE

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Gaston Allard et résolu d'autoriser les représentants de la MRC de Pontiac, M. Bernard Roy, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Jane Toller, préfète à signer le contrat préparé par Me Charles-H Rioux pour le lot 4 638 221, du cadastre du Québec anciennement connu comme étant Ptie du Lot 226, Village de Fort-Coulonge , circonscription foncière de Pontiac. À l'époque, ce lot a été vendu contre M. Napoléon Jolicoeur et a été adjudgé à Mme Lillian Gauthier à la vente pour défaut de paiement de taxes le 18 mai 1968. Ledit contrat est demandé par les 3 filles de Mme Lillian Gauthier qui est décédée le 13 octobre 2013 sans testament car celles-ci (Jane, Michèle et Gayle Gauthier) agissent en tant que liquidatrices pour la succession.

ADOPTÉE

non-official translation

DEED FOR A 1968 LAND TAX SALE IN FAVOUR OF THE LIQUIDATORS FOR MRS. LILLIAN BURKE GAUTHIER FOR THE LOT 4 638 221 (ROLL #8778-01-2169) IN THE OFFICIAL CADASTRE OF QUÉBEC WHICH WAS KNOWN AND SOLD AS PT LOT 226 IN THE VILLAGE OF FORT-COULONGE

It is moved by Regional councillor Mr. Gaston Allard and resolved to authorize the representatives for the MRC Pontiac, Mr. Bernard Roy, Director General and Secretary-Treasurer and Mrs. Jane Toller, Warden to sign the contract prepared by Notary Charles-H Rioux for lot 4 638 221 in the Official Cadastre of Québec previously know and sold as Part Lot 226 in the Village of Fort-Coulonge of the Pontiac circonscription at the time and was sold against Mr. Napoleon Jolicoeur and was adjudicated to Mrs. Lillian Burke Gauthier at the land tax sale on May 18th 1968. The following deed is requested by the three daughters of Mrs. Lillian Burke Gauthier since she passed away on October 13th 2013 with no will and Jane, Michèle and Gayle Gauthier act as the liquidators of her Estate.

CARRIED

C.M. 2018-08-05

7.2 CONTRAT VT 2017 PRÉPARÉ PAR ME MIREILLE ALARY POUR M. WAYNE POTTER POUR LE LOT 4 637 527 (MAT. #8578-93-7522) DU CADASTRE DU QUÉBEC ET SITUÉ À FORT-COULONGE

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Gaston Allard et résolu d'autoriser les représentants de la MRC Pontiac, M. Bernard Roy, Directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Jane Toller, Préfète de signer le contrat préparé par Me Mireille Alary pour le lot QUATRE MILLION SIX CENT TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-SEPT (4 637 527) enregistré sous le matricule #8578-93-7522 qui a été vendu contre M. Steven Racz et a été adjudgé à M. Wayne Potter à la vente pour défaut de paiement en date du 11 mai 2017.

ADOPTÉE

Non-official translation

2017 LAND TAX SALE DEED PREPARED BY ME MIREILLE ALARY FOR MR. WAYNE POTTER FOR LOT 4 637 527 (ROLL #8578-93-7522) IN THE CADASTRE OF QUÉBEC AND LOCATED IN FORT-COULONGE

It is moved by Regional councillor Mr. Gaston Allard and resolved to authorize the representatives for the MRC Pontiac, Mr. Bernard Roy, Director general and Secretary-Treasurer and Mrs. Jane Toller, Warden to sign the deed prepared by Notary Mireille Alary for the lot FOUR MILLION SIX HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY-SEVEN (4 637 527) registered under roll #8578-93-7522 which was sold against Mr. Steven Racz and adjudicated to Mr. Wayne Potter at the land tax sale for failure to pay taxes on May 11th 2017.

CARRIED

C.M. 2018-08-06

7.3 DEMANDE D'EXTENSION PAR SERVITECH - DÉPÔT DES RÔLES (2019-2020-2021) DES MUNICIPALITÉS DE LITCHFIELD, THORNE, ALLEYN-ET-CAWOOD, OTTER-LAKE, WALTHAM, L'ISLE-AUX-ALLUMETTES ET CHICHESTER

CONSIDÉRANT que la MRC a la responsabilité de la gestion de l'évaluation foncière ;

CONSIDÉRANT que Servitech est le signataire de notre rôle d'évaluation ;

CONSIDÉRANT que la nécessité de demander cette extension découle, en majeure partie, du début tardif des travaux d'équilibrage retardés par le processus de modernisation et de transfert informatique;

CONSIDÉRANT la recommandation de Servitech de demander une extension du dépôt des rôles pour les raisons précitées;

Il est proposé par la conseillère régionale madame Kim Cartier-Villeneuve et résolu d'approuver la demande d'extension au 1^{er} novembre 2018 du dépôt des rôles (2019-2020-2021) des municipalités de Litchfield, Thorne, Alleyn-et-Cawood, Otter Lake, Waltham, L'Isle-aux-Allumettes et Chichester.

ADOPTÉE

no translation

C.M. 2018-08-07

7.4 CHANGEMENT DE DATE CONSEIL DES MAIRES DU 19 SEPTEMBRE 2018

CONSIDÉRANT le Congrès de la FQM les 19-20-21 et 22 septembre

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Sandra Murray et résolu de changer la date pour la rencontre du comité plénier et conseil régional de la MRC de Pontiac pour le mois de septembre 2018 **au lundi 17 septembre 2018.**

ADOPTÉE

CONSIDERING the FQM Congress on September 19-20-21 and 22;

It is moved by Regional Councillor Mrs. Sandra Murray and resolved to change the date for the September meeting fo the Plenary and Regional Council to be **Monday, September 21st**

2018.

CARRIED

C.M. 2018-08-08

7.5 ENTENTE DE SERVICES D'INGÉNIERIE - INGÉNIEUR

Introduction au public de notre ingénieur civil Mme Kim Lesage.

Introduction to the public of our Civil Engineer Mrs. Kim Lesage.

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a procédé à l'embauche le 23 juillet 2018 d'une ingénieure civile;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte que son service d'ingénierie soit partagé avec les municipalités de son territoire, afin de le rendre accessible et abordable, au bénéfice de la population de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet un projet d'entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique a été déposé aux municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que le MAMOT offre une aide financière pour soutenir ces initiatives locales de partage de ressources, incluant la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité de procéder à une mise en commun;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur David Rochon et résolu que la MRC de Pontiac adopte l'entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique avec les municipalités de son territoire et autorise la préfète madame Jane Toller et le directeur général Mr. Bernard Roy à signer ladite entente.

ADOPTÉE

Non-official translation

WHEREAS on July 23, 2018 the MRC Pontiac hired a civil engineer;

WHEREAS the MRC accepts that its engineering service is shared with the municipalities of its territory, in order to make it accessible and affordable, for the benefit of the MRC Pontiac population;

WHEREAS for this purpose a draft agreement for the provision of engineering services and technical expertise has been submitted to the municipalities of its territory;

WHEREAS the MAMOT offers financial support to support these local resource sharing initiatives, including the conduct of diagnoses and studies on the desirability or feasibility of pooling;

It is proposed Regional councillor Mr. David Rochon and resolved that the MRC Pontiac adopt the agreement for the provision of engineering services and technical expertise with the

municipalities in its territory and authorizes the Warden Ms. Jane Toller and the Director general Mr. Bernard Roy to sign said agreement.

CARRIED

C.M. 2018-08-09 7.6 ADOPTION DU GUIDE DE PRIORITÉS | ADOPTION OF PRIORITIES GUIDE

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a procédé à l'embauche le 23 juillet 2018 d'une ingénieure civile;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de son territoire ont accepté et signé une entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique avec la MRC;

CONSIDÉRANT que des règles de priorisation des travaux d'ingénierie sont nécessaires pour assurer l'efficacité de l'entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique

CONSIDÉRANT que ces règles de priorisation sont identifiées dans le Guide de priorités prévu dans l'entente;

CONSIDÉRANT que le projet de Guide de priorités a été déposé en même temps que le projet d'entente de fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière sera déposée au MAMOT dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

EN conséquence,

Il est proposé par la conseillère régionale madame Lynne Cameron et résolu que le conseil de la MRC de Pontiac adopte le Guide de priorités

ADOPTÉE

Non-official translation

WHEREAS the MRC Pontiac hired on July 23, 2018 a civil engineer;

WHEREAS several municipalities in its territory have accepted and signed an agreement to provide engineering services and technical expertise with the MRC;

CONSIDERING that rules for prioritizing engineering work are necessary to ensure the effectiveness of the agreement for the provision of engineering services and technical expertise

WHEREAS these prioritization rules are identified in the priority guide provided for in the agreement;

WHEREAS the draft Priority Guide was tabled at the same time as the draft agreement for the provision of engineering services and technical expertise;

WHEREAS a request for financial assistance will be submitted to the MAMOT as part of the call for projects for the pooling of equipment, infrastructures, services or activities in the municipal environment;

Therefore;

It is moved by the Regional Councillor Mrs. Lynne Cameron and resolved that the Council of the MRC Pontiac adopts the Priority Guide

CARRIED

C.M. 2018-08-10 7.7 DEMANDE DE FINANCEMENT AU MAMOT (MRC ET TNO)

CONSIDÉRANT que la MRC de Pontiac a procédé à l'embauche le 23 juillet 2018 d'une ingénieure civile;

CONSIDÉRANT que la MRC accepte que son service d'ingénierie soit partagé avec les municipalités de son territoire, afin de le rendre accessible et à moindres coûts;

CONSIDÉRANT que le MAMOT offre une aide financière pour soutenir ces initiatives locales, incluant la réalisation de diagnostics et d'études sur l'opportunité ou la faisabilité de procéder à une mise en commun, dans le cadre de l'appel à projet pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT que les municipalités parties à l'entente ont par voie de résolution mandater la MRC de Pontiac pour demander en leur nom l'aide financière disponible auprès du MAMOT;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Carl Mayer et résolu que la MRC de Pontiac accepte le mandat et complétera et acheminera dans les prochains jours une demande d'aide financière auprès du MAMOT.

Il est également résolu que la MRC de Pontiac autorise le directeur général monsieur Bernard roy à signer tout document en lien avec cette demande.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS on July 23, 2018 the MRC Pontiac hired a civil engineer;

WHEREAS the MRC accepts that its engineering service is shared with the municipalities in its territory, in order to make it accessible and at a lower cost;

WHEREAS the MAMOT offers financial assistance to support these local initiatives, including the realization of diagnoses and studies on the opportunity or the feasibility of carrying out a pooling, within the framework of the call for projects for the implementation common equipment, infrastructure, services or activities in the municipal environment;

WHEREAS the municipalities parties to the agreement have by resolution mandated the MRC Pontiac to request on their behalf the financial assistance available from the MAMOT;

It is proposed by the Regional Councillor Mr. Carl Mayer and resolved that the MRC Pontiac accepts the mandate and will complete and forward in the coming days a request for financial assistance from MAMOT.

It is also resolved that the MRC Pontiac authorizes the Director General, Mr. Bernard Roy, to sign all documents related to this request.

CARRIED

C.M. 2018-08-11

7.8 REQUEST FOR MUNICIPAL RESOLUTION DECLARING INTENTIONS RE THE FSS INTEGRATION

CONSIDÉRANT la résolution CSI-2018-05-05 du comité CSI qui recommande que Monsieur Julien Gagnon, Coordonnateur en sécurité publique pour la MRC de Pontiac, rencontre par secteur les municipalités afin d'expliquer le contenu du rapport et les enjeux potentiels pour leurs municipalités;

CONSIDÉRANT que suite à ces présentations, la MRC de Pontiac nécessite une réponse par voie de résolution des intentions de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Maurice Beauregard et résolu de demander à chaque municipalité de retourner leur décision officielle en format de résolution adopter par le conseil municipal.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING resolution CSI-2018-05-05 of the CSI committee which recommends that Mr. Julien Gagnon, Public Safety Coordinator for the MRC Pontiac, meet by sector the municipalities to explain the content of the FSS report and the potential issues for their municipalities ;

WHEREAS following the presentations, the MRC Pontiac requires a response by resolution of the intentions of municipality;

It is proposed by the regional councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved to request each municipality return their official decision in a resolution format adopted by the municipal council.

CARRIED

C.M. 2018-08-12

7.9 PLAN DE DÉVELOPPEMENT MRC PONTIAC - TRANSPORACTION

CONSIDÉRANT le transport collectif et adapté dans la MRC de Pontiac conformément aux articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec, la MRC de Pontiac a déclaré sa compétence, le 22 juin 2010, à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, et ce, pour la gestion du transport collectif de personnes incluant le transport adapté par le biais du règlement numéro 163-2010.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC a conclu une entente de services TransporAction Pontiac afin que celle-ci offre, maintienne et développe le service de transport adapté et collectif sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE grâce à cette entente, ladite corporation bénéficie de subventions provenant du MTQ, notamment, par l'entremise du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural et le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées.

CONSIDÉRANT QUE TransporAction Pontiac (TAP) est un service de transport collectif et adapté. Il permet à la population pontissoise, répartie sur un territoire immense, de se déplacer et d'avoir accès à des services.

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir la subvention, les organismes doivent confirmer le montant de leur participation par résolution et produire le plan de développement du transport collectif conforme à l'article 13 c) des Modalités d'application 2014 (annexe 4).

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac a produit au MTQ les documents requis pour sa demande de subvention au montant de 75 000\$ et que celle-ci est conforme aux exigences contenues dans les modalités d'application du Programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif.

Il est proposé par la conseillère régionale madame Sandra Murray et résolu d'appuyer le dépôt du document '**Plan de développement du transport collectif 2018 pour la MRC de Pontiac et TransporAction Pontiac**' afin de continuer à offrir aux aînés et aux jeunes familles défavorisées des municipalités du territoire, des services de transport collectif qui sont peu ou pas accessibles autrement.

ADOPTÉE

non-official translation

Development Plan for the 2014 Collective transit for the MRC Pontiac and TransporAction Pontiac

WHEREAS collective and adapted transit in the MRC Pontiac in conformity with act 678.0.2.1 and following of the Municipal Code of Québec, the MRC Pontiac affirmed its jurisdiction, on June 22, 2010, in respect of all the local municipalities whose territory is situated within its own, and that, for the management of public transport of people, including adapted transportation as indicated in Bylaw number 163-2010.

WHEREAS to do this, the MRC Pontiac entered into a service agreement with TransporAction so that they can provide, maintain and develop the Para-transit service for the territory.

WHEREAS through this agreement, the said corporation receives funding from the MTQ, including through the government assistance program for public transit in rural areas and the government assistance program for adapted transportation for people with disabilities.

WHEREAS TransporAction Pontiac (TAP) is an adapted public transit service. It enables the population of the Pontiac that is spread over a vast area, to move and have access to various services.

WHEREAS in order to receive the grant, the organizations must confirm the amount of participation by resolution and produce a public transit development plan in accordance with Article 13 c) 2014 Implementing rules (Appendix 4).

WHEREAS the MRC Pontiac produced to the MTQ the documents required for the grant application of \$ 75,000 and it complies with the requirements in the application for a government assistance program for improving public transit services;

It is proposed by Regional councillor Mrs. Sandra Murray and resolved to support the filing of the document 'Development Plan for the 2018 Collective transit for the MRC Pontiac and TransporAction Pontiac' in order to continue to provide seniors and young needy families of the municipalities on the territory, services for collective transit that are few or otherwise not available.

CARRIED

C.M. 2018-08-13 7.10 COMITÉ DE TRAVAIL DU PROJET DE PARC NATIONAL - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE PONTIAC

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Serge Newberry et résolu de nommer Monsieur Maurice Beauregard et le directeur du département économique comme représentants de la MRC de Pontiac au comité d'organisation pour le projet d'un parc national en lien du projet de M. Kowalski.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Serge Newberry and resolved to name Maurice Beauregard and the Director of Economic Development as the MRC Pontiac representatives on the National Park working committee in conjunction with Mr. Kowalski's proposal.

CARRIED

C.M. 2018-08-14 8 FINANCES

LISTE DES COMPTES A PAYER ET LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le conseiller régional Monsieur Alain Gagnon et unanimement résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant de 43 692.36\$ de la liste des comptes à payer de la MRC de Pontiac, et le montant de 892 089.85\$ de la liste des comptes payés.

APPROBATION DES DÉPENSES DE VOYAGE ET D'AFFAIRES DES ÉLUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est également résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant payé pour les dépenses de frais de voyage et d'affaires des élus de la MRC de Pontiac au montant de 1 152.60\$ pour les périodes de paie 13,14 et 16 pour l'année 2018.

ADOPTÉE

LISTS OF ACCOUNTS PAYABLE AND LIST OF PAYMENTS

It is moved by Regional councillor Mr. Alain Gagnon and resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the list of accounts payable in the amount of \$43 692.36 and the list of payments in the amount of 892 089.85\$.

APPROVAL OF THE TRAVEL AND BUSINESS EXPENSES OF ELECTED OFFICIALS SINCE THE LAST MEETING

It is also resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the amount paid for the travel and business expenses of the elected officials of the MRC Pontiac in the amount of 1 152.60\$ for pay periods 13,14 and 16 of the year 2018.

CARRIED

9 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

C.M. 2018-08-15

9.1 APPUI- CRISE DU MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES- POSITION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DEMANDE D'INTERVENTION PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

APPUI À LA POSITION DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY ET DEMANDE D'INTERVENTION PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - CRISE DU MARCHÉ DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU qu'en juillet 2017, la Chine a informé l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de son intention d'interdire, à court terme, l'entrée sur son territoire de 24 matières recyclables, provoquant par le fait même une crise du recyclage à l'échelle mondiale;

ATTENDU que compte tenu de l'urgence de la situation et des effets néfastes que pourrait avoir une interruption de service sur la participation citoyenne à la collecte sélective, le Conseil des maires considère que le gouvernement du Québec doit mettre en place des mesures financières et réglementaires afin de maintenir, soutenir et développer l'industrie québécoise du recyclage et assurer la mise en marché de ces matières.

ATTENDU la résolution de la MRC de Beauharnais-Salaberry no. 2018-06-131

Il est proposé par la conseillère régionale madame Karen Kelly et résolu d'appuyer la MRC de Beauharnais-Salaberry et :

- De demander au Gouvernement du Québec de mettre en place à court terme les mesures nécessaires afin de maintenir les opérations des centres de tri qui traitent les matières recyclables en provenance des ménages, industries, commerces et institutions du Québec afin d'éviter toute interruption de service pour les citoyens.
- De demander au Gouvernement du Québec d'implanter à court terme auprès des centres de tri du Québec des normes de qualité rigoureuses et des mesures de contrôle efficaces et uniformes, dont il assurera le suivi, afin de permettre une meilleure qualité de tri et favoriser l'écoulement des matières sur les marchés de proximité.
- De demander au Gouvernement du Québec d'implanter à court terme des mesures adéquates de récupération des contenants de verre visés par le programme actuel de collecte sélective afin d'en assurer leur recyclage et éviter l'enfouissement.
- De transmettre la présente résolution au bureau du Premier ministre du Québec, à la Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ainsi qu'à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

non-official translation

**SUPPORT TO THE POSITION OF THE MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY AND
REQUEST FOR INTERVENTION BY THE GOVERNMENT OF QUÉBEC - MARKET CRISIS
OF RECYCLABLE MATERIALS**

WHEREAS in July 2017, China informed the World Trade Organization (OMC) of its intention to ban, in the short term, the entry into its territory of 24 recyclable materials, thereby causing a crisis in global recycling;

WHEREAS, given the urgency of the situation and the negative effects that an interruption in service could have on citizen participation in curbside recycling, the Council of Mayors considers that the Québec government must put in place financial and regulatory measures to maintain, support and develop the Quebec recycling industry and market these materials;

WHEREAS the resolution of the MRC Beauharnais-Salaberry no. 2018-06-131;

It is proposed by the Regional Councillor Mrs. Karen Kelly and resolved to support the Beauharnais-Salaberry MRC and

- To ask the Government of Quebec to put in place, in the short term, the necessary measures to maintain the operations of the sorting centers that process recyclable materials from Québec households, industries, businesses and institutions in order to avoid any interruption of service for citizens.
- To ask the Government of Quebec to implement in the short term at Quebec sorting centers rigorous quality standards and effective and uniform control measures, which it will monitor, to allow better quality of sorting and promote the flow of materials on the local markets.
- To ask the Government of Quebec to implement in the short term appropriate measures to recover the glass containers covered by the current selective collection program in order to ensure their recycling and avoid landfilling.
- To transmit the present resolution to the Office of the Premier of Québec, the Minister of Sustainable Development, Environment and the Fight Against Climate Change (MDDELCC) as well as to Recyc-Québec.

CARRIED

C.M. 2018-08-16 9.2 RENCONTRE OGAT 31 JUILLET | MEETING PROV. PLAN GUIDELINES JULY 31

ATTENDU QUE le gouvernement québécois déposait le ou vers le 24 mai 2017 les documents d'orientation suivants en matière d'aménagement du territoire:

- Développement durable des milieux de vie
- Le territoire et les activités agricoles
- Gestion durable des forêts et de la faune
- Pour un aménagement harmonieux du territoire public.

ATTENDU QU'une rencontre d'information et d'échanges relativement au projet d'*Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire* (OGAT), à laquelle ont participé des représentants de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac, était tenue le 13 juin 2017 à Gatineau;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a prolongé officiellement la période de dépôt des commentaires des MRC jusqu'au 31 juillet 2017;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a fait lecture des documents déposés par le MAMOT et les a analysés;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a pris connaissance des commentaires d'autres MRC;

ATTENDU QU'une rencontre de travail et d'échanges s'est tenue dans la MRC de Pontiac le 18 juillet 2017;

ATTENDU QUE les *Orientations gouvernementales* en matière d'aménagement du territoire constituent la base du développement territorial des MRC et représentent les assises sur lesquelles le gouvernement approuve les documents de planification des MRC;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est consciente des enjeux liés à l'aménagement du territoire et qu'elle accueille favorablement l'intégration dans les *Orientations gouvernementales* des principes du développement durable;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est convaincue que l'intégration du développement durable dans la pratique de l'aménagement n'est pas incompatible avec la prise en compte des particularités rurales et régionales des territoires.

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac retient d'abord dans les *Orientations gouvernementales* ses éléments très contraignants dans une perspective d'évitement et/ou de minimisation des impacts des activités humaines sur les secteurs non urbanisés. Cela se reflète notamment dans le vocabulaire utilisé.

ATTENDU QUE l'information qui reste incomplète en raison de multiples références à des documents d'accompagnement ou à des tableaux inexistants ou inaccessibles favorise des commentaires qui nécessairement restent imprécis voire erronés.

Il est proposé le conseiller régional monsieur Winston Sunstrum :

1. De reporter l'exercice de consultation au moment où les documents manquants seront disponibles

Ces documents à fournir devraient aussi inclure une analyse des coûts générés par les *Orientations gouvernementales* sur la gestion municipale et leurs impacts sur la fiscalité municipale.

D'ici là, le statu quo devrait être maintenu en matière d'aménagement du territoire.

2. D'inclure des obligations comparables pour les municipalités et le gouvernement québécois au sein d'une véritable « approche partenariale » (Document d'orientation : *Développement durable des milieux de vie*, p. 9)

Le gouvernement québécois suggère une « approche partenariale » entre lui et les municipalités qui semble cohérente avec la nouvelle Loi 122, laquelle reconnaît les municipalités comme des « gouvernements de proximité » jouissant d'une autonomie.

Or le nombre d'obligations des MRC mentionnées dans les *Orientations gouvernementales*, leur caractère souvent fort contraignant et leur durée contribuent à la perception d'un déséquilibre entre les obligations de chaque partie prenante au « partenariat ».

Si les municipalités doivent s'engager sur un horizon de 20 ans, les contributions mentionnées et connues du gouvernement du Québec au sein de ce partenariat s'étirent sur au plus 5 ans, que ce soit le FDT, le FARR et le PACC 2020.

Ainsi, sans une contribution claire du gouvernement du Québec qui soit aussi contraignante et sur un horizon de temps comparable à celle qu'il impose aux municipalités, ces dernières resteront des exécutantes.

À cet effet, le gouvernement du Québec devrait contribuer à bonifier les ressources humaines et financières supplémentaires qui seront nécessaires pour répondre aux nouvelles responsabilités des MRC.

3. De moduler certaines attentes afin d'offrir la flexibilité et l'opportunité de gérer les pressions de développement moindres sur une base territoriale plutôt que locale

Le gouvernement reconnaît qu'il doit assouplir ses attentes quand les pressions de développement sont moindres dans certaines municipalités.

Or les critères de modulation des attentes sont si restrictifs qu'ils ne s'appliqueraient que dans très peu de situations et n'incluraient que 8 municipalités de la MRC de Pontiac, ou 20% de sa population, pourtant classée 102e sur 104 MRC et territoires en termes de vitalité économique selon un autre indice (IVÉ).

Il nous semble plus efficace de considérer comme un tout et faisant partie de la solution l'ensemble du territoire où se trouvent des municipalités dont les pressions de développement sont moindres. L'IVÉ pourrait être privilégié pour définir les territoires où les attentes gouvernementales seront assouplies, plutôt que la définition actuellement proposée.

Ces modulations devraient aussi offrir la flexibilité nécessaire pour tenir compte des spécificités rurales et régionales.

4. D'inclure des mesures transitoires assurant le maintien en vigueur de règlements de contrôle intérimaire récents

Certains objectifs proposés et certaines attentes gouvernementales semblent contredire ou diminuer la portée de certains règlements de contrôle intérimaire qui ont récemment été autorisés par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et adoptés de façon consensuelle par la MRC de Pontiac. Des mesures devraient être immédiatement annoncées pour reconnaître le maintien en vigueur de ces règlements.

ADOPTÉE

Non-official translation

WHEREAS the Government of Québec tabled the following land-use planning documents on or around May 24, 2017:

- Sustainable Development of Living Environments
- Agricultural Land and Agricultural Activities
- Sustainable Management of Forests and Wildlife
- Crown Lands

WHEREAS an information meeting on the draft governments' Guidelines titled: Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), attended by representatives of the Regional County Municipality (MRC) Pontiac, was held June 13th, 2017 in Gatineau;

WHEREAS the Ministry of Municipal Affairs and Land Occupancy (MAMOT) has formally extended the comment period for MRC until July 31, 2017;

WHEREAS the MRC Pontiac has read the documents filed by the MAMOT and analyzed them;

WHEREAS the MRC Pontiac read the comments of other MRCs;

WHEREAS a meeting of work and exchanges was held in the MRC Pontiac on July 18th, 2017;

WHEREAS these guidelines in land use planning will form the basis for the territorial development of the MRCs and represent the basis on which the government will approve the planning documents of the MRCs;

WHEREAS the MRC Pontiac is aware of the issues related to land use planning and welcomes the integration of the principles of sustainable development in the Government Guidelines;

WHEREAS the MRC Pontiac is convinced that the integration of sustainable development into the practice of development is not incompatible with taking into account the rural and regional specificities of the territories.

WHEREAS the MRC Pontiac first takes note of the very binding elements in the Guidelines with a view to avoiding and to minimizing the impacts of human activities on non-urbanized sectors. This is reflected in the vocabulary used.

WHEREAS information remains incomplete due to multiple references to non-existent or inaccessible documents and tables, and lead to necessarily imprecise or even erroneous comments.

It is proposed by Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum

1. To postpone the consultation exercise when the missing documents get available

These documents should also include a cost analysis and an impact study on municipal taxation. In the meantime, the status quo should be maintained.

2. To include comparable obligations for municipalities and the Quebec government within a genuine "partnership approach" (Ref.: Sustainable development of living environments, page 9)

The Quebec government suggests a "partnership approach" with the municipalities that seems consistent with the new Act 122, which recognizes municipalities as autonomous "local governments".

The high number of MRCs' obligations mentioned in the Guidelines, their restrictive nature and their duration contribute to the perception of an imbalance between the obligations of each stakeholder in the "partnership".

While the municipalities are engaged in a 20-year horizon, the known government's commitment (FDT, FARR, PACC 2020) does not extend 5 years.

Therefore, without a clear commitment from the Government of Québec that is as binding as it imposes on municipalities, the MRCs will remain powerless executors.

Quebec should also contribute to the additional human and financial resources needed to meet the MRCs' new responsibilities.

3. To lower Quebec expectations in order to offer the flexibility and opportunity to manage the lesser development pressures on a territorial basis rather than on a local basis

The government recognizes that it must lower its expectations when development pressures are lesser in some municipalities.

However, the criteria for modulating expectations are so restrictive that they would only apply in very few situations and would include a maximum of only 8 municipalities in the MRC Pontiac, or 20% of its population, yet ranked 102nd out of 104 MRCs and territories in terms of economic vitality according to another index (IVE).

It seems more efficient to consider as part of the solution the whole territory where there are municipalities whose development pressures are lesser. The IVE could be privileged to define the territories where government expectations should be lower, rather than the currently proposed definition.

These modulations should also provide the necessary flexibility to take account of rural and regional specificities.

4. To include transitional measures to ensure the upholding of recent interim control by-laws

Some proposed objectives and some government expectations seem to contradict or diminish the scope of certain interim control by-laws recently authorized by the Quebec CPTAQ and adopted on a consensual basis by the MRC Pontiac. Measures should be announced immediately to recognize the upholding of these regulations.

CARRIED

Adoption du mémoire de la MRC de Pontiac concernant le projet de règlement provincial portant sur l'article 80 de la LPTAA

Considérant que le projet de règlement provincial portant sur l'article 80 de la LPTAA a été publié à la Gazette officielle du Québec le 4 juillet 2018 et qu'une période de consultation de 45 jours est ouverte pour toute personne ou organisation intéressée à formuler des commentaires;

Considérant que la MRC de Pontiac accueille favorablement ce projet de règlement, mais qu'elle considère qu'il pourrait être bonifié;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Brent Orr et résolu que le Conseil de la MRC de Pontiac adopte et transmette au MAPAQ le mémoire rédigé par la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

Non-official translation

Adoption of the Report from Pontiac County regarding the Provincial Draft By-Law in regards to Article 80 of the Agricultural Act

Whereas the provincial draft by-law in regards to article 80 of the Agricultural Act was published in the Quebec Official Gazette on July 4, 2018, and that a consultation period is on for 45 days for anyone or any organization interested in making comments;

Whereas Pontiac County is favourable to this draft by-law, but considers that it could be enhanced;

It is moved by Regional councillor Brent Orr and resolved that Pontiac County Council carries and sends to MAPAQ the report written by Pontiac County.

CARRIED

C.M. 2018-08-18 9.4 DEMANDE DE FORÊT COMMUNAUTAIRE DE PROXIMITÉ

Attendu que le ministre des Ressources naturelles et de la Faune peut élaborer une politique sur la base de laquelle il peut délimiter des forêts de proximité afin de favoriser des projets de développement socioéconomique dans une région ou une collectivité donnée;

Attendu que l'article 17.22 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune accorde au ministre des Ressources naturelles le pouvoir de conclure avec une municipalité une entente de délégation de gestion notamment pour la ressource forestière;

Attendu que l'objectif des forêts de proximité est d'établir, en collaboration avec les autres partenaires du milieu, un partenariat entre le gouvernement et la MRC en confiant un pouvoir de décision élargi et des responsabilités en vue de faire contribuer davantage le territoire public à la revitalisation, à la consolidation et au développement socio-économique de la région et des collectivités locales;

Attendu que la MRC de Pontiac a démontré sa capacité d'agir sur le développement de son milieu par la gestion de neuf mille (9 000) hectares de forêt résiduelle en vertu d'une convention de gestion territoriale pour le territoire public intra-municipal signée avec le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. La MRC est également gestionnaire d'approximativement mille deux cents (1200) dossiers fonciers ainsi que la gestion de l'exploitation du sable et du gravier en vertu d'une entente de

délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État signée avec le ministre des Ressources naturelles;

Attendu que la MRC de Pontiac souhaite obtenir un partenariat avec la communauté de Kitigan Zibi Anishinabeg pour la gestion d'une forêt communautaire de proximité telle que définie à la section 17.22 de la loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et une rencontre exploratoire avec le Chef de la communauté a eu lieu;

Il est proposé par le conseiller régional Brent Orr et résolu de demander au gouvernement du Québec et au ministre des Ressources naturelles et de la Faune d'adopter une politique de forêt de proximité et de mettre en place sur le territoire administratif de la MRC de Pontiac en collaboration avec les partenaires locaux un projet pilot considérant que la MRC de Pontiac détient une gestion territoriale depuis 2003.

ADOPTÉE

non-official translation

Whereas the Minister of Natural Resources and Wildlife may develop a policy on the basis of which he may delimit local forests in order to promote socio-economic development projects in a given region or community;

Whereas article 17.22 of the law on the Ministry of Natural Resources and Wildlife grants the Minister of Natural Resources the power to conclude with a municipality a management delegation agreement, notably for the forest resource;

Whereas the objective of local forests is to establish, in collaboration with the other partners of the environment, a partnership between the government and the MRC by entrusting an extended decision-making power and responsibilities in order to make contribute more the public territory revitalization, consolidation and socio-economic development of the region and local communities;

Whereas the MRC of Pontiac has demonstrated its capacity to act on the development of its environment by the management of nine thousand (9,000) hectares of residual forest under a territorial management agreement for the intra-municipal public territory signed with the Minister of Forests, Wildlife and Parks and the Minister of Energy and Natural Resources. The MRC is also the manager of approximately one thousand two hundred (1,200) land records and the management of sand and gravel operations under a delegation agreement for land management and operations management of sand and gravel on lands in the Domain of the State signed with the Minister of Natural Resources;

Whereas the MRC Pontiac wishes to obtain a partnership with the community of Kitigan Zibi Anishinabeg for the management of a local community forest as defined in section 17.22 of the law on the Ministry of Natural Resources and Wildlife and a meeting exploratory with the Head of the community took place;

It is moved by Regional Councillor Mr. Brent Orr and resolved to ask the Government of Quebec and the Minister of Natural Resources and Wildlife to adopt a local forest policy and implement on the administrative territory of the MRC Pontiac in collaboration with local partners a pilot project considering that the MRC Pontiac has territorial management since 2003.

CARRIED

C.M. 2018-08-19

9.5 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AUX ACTIVITÉS FORESTIÈRES
SUR LE TERRITOIRE DU DOMAINE PRIVÉ DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PONTIAC
| AMENDMENT TO THE INTERIM CONTROL BYLAW 214-2015

Modification du Règlement de contrôle intérimaire 214-2015 visant à mieux encadrer les activités forestières sur le territoire

Considérant que le Conseil régional de la MRC de Pontiac souhaite mieux encadrer les activités forestières sur le territoire;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Brent Orr et résolu que le Conseil de la MRC de Pontiac modifie l'article 1.7 du Règlement de contrôle intérimaire 214-2015 et adopte le projet de règlement à cet effet.

ADOPTÉE

Non-official translation

Amendment to the Interim Control By-Law 214-2015 aiming to Better Regulate Forestry Activities on the Land

Whereas Pontiac Regional Council wants to better regulate forestry activities on the land;

It is moved by Regional Councillor Mr. Brent Orr and resolved that Pontiac County Council amends article 1.7 of the interim control by-law 214-2015 and carries the draft by-law to that effect.

CARRIED

10 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT

C.M. 2018-08-20

10.1 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT | INVESTMENT COMMITTEE
RECOMMENDATIONS

ATTENDU QUE les projets ont été analysés par le comité d'investissement de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE les projets ont été présentés au comité plénier;

ATTENDU QUE les projets recommandés au conseil régional répondent aux critères de la Politique de soutien aux entreprises et à la Politique commune d'investissement;

ATTENDU QUE les projets sont des événements qui ont un impact sur le rayonnement international pour la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE les projets amènent des retombées économiques dans le secteur de la restauration et de l'hébergement;

ATTENDU QUE les budgets sont disponibles;

Il est proposé par la conseillère régionale madame Karen Kelly et résolu d'accorder les fonds suivants :

- Projet MRC-CI-2018-08-05 : 16 065 \$ de subvention provenant de la Politique de soutien aux entreprises pour des investissements en immobilisation pour des rénovations offrant de l'hébergement aux touristes et aux compétiteurs internationaux.

- Projet MRC-CI-2018-08-08 : 5 000 \$ de subvention provenant de la Politique de soutien aux entreprises pour couvrir le coût des dépenses dans le cadre d'un événement de calibre International.

ADOPTÉE

on-official translation

WHEREAS the projects were analyzed by the investment committee of the MRC Pontiac;

WHEREAS projects had been presented to the plenary committee;

WHEREAS projects recommended to the Regional Council meet the criteria of the Business Support Policy;

WHEREAS the projects are events that have an impact on the international exposure of the MRC Pontiac;

WHEREAS the projects bring direct economic benefits to the restaurant and lodging sectors;

WHEREAS the available budget;

It is moved by Regional Councillor Mrs. Karen Kelly and resolved to grant the following grants:

- Project MRC-CI-2018-08-05 : \$16,065 grant from the Business support policy PSE for pour capital investment for renovations offering lodging to tourists and international competitors.

- Project MRC-CI-2018-08-08 : \$5,000 grant from the Business support policy PSE to cover expenses to be able to hold this event of international importance.

CARRIED

C.M. 2018-08-21

10.2 FONDS GRANDS ÉVÈNEMENTS

CONSIDÉRANT la visibilité et calibre international du projet proposé;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur John Brennan et résolu d'octroyer la somme de 3500\$ à l'évènement Amphibious challenge sortante des fonds de grands événement.

ADOPTÉE

CONSIDERING the International visibility and caliber of the proposed project;

It is moved by Regional Councillor Mr. John Brennan and resolved to award the amount of \$3500 from the Large Events fund to the Amphibious Challenge event.

CARRIED

C.M. 2018-08-22

10.3 DESIGNATION DE L'APPEL D'OFFRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offre #MRCPO09072018 pour services professionnels de firme spécialisée en prospection industrielle ;

CONSIDÉRANT l'évaluation des appels d'offre avec des grilles d'évaluation ;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Winston Sunstrum et résolu d'octroyer le contrat pour les services professionnels de firme spécialisée en prospection industrielle à la firme de CAI Global.

ADOPTÉE

Non-official translation

CONSIDERING the call for Tender # MRCPO09072018 for professional services of firm specializing in industrial prospecting;

CONSIDERING the evaluation of bids with evaluation grids;

It is moved by the Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum and resolved to award the contract for the professional services of a firm specializing in industrial prospecting to the firm of CAI Global.

CARRIED

C.M. 2018-08-23

10.4 DESIGNATION DE MEMBRES D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LE PROJET 'ATTRACTION DES INVESTISSEURS'

CONSIDÉRANT l'importance d'attirer de nouveaux investisseurs dans la région;

CONSIDÉRANT l'attribution du contrat à CAI Global;

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Maurice Beauregard et résolu de nommer Winston Sunstrum et Colleen Larivière comme membres de ce comité de travail.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the importance of attracting new investors to the region;

CONSIDERING the awarding of the contract to CAI Global;

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved to name Winston Sunstrum et Colleen Larivière as members of this working committee.

CARRIED

C.M. 2018-08-24

10.5 ENTENTE SECTORIELLE VISANT LE RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LES MILIEUX DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

CONSIDÉRANT l'entente sectorielle visant le renforcement des liens entre les milieux de la culture et de l'éducation entre le MAMOT, la Table d'éducation Outaouais, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC de comté de Papineau, la Ville de Gatineau et la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT La présente Entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des PARTIES et de l'INTERVENANT notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour permettre la mise en œuvre d'un plan d'action régional favorisant le rapprochement des milieux de la culture et de l'éducation, pour une période couvrant les années 2018 à 2020 et que les PARTIES conviennent que tout engagement découlant de la présente Entente demeure conditionnel aux disponibilités budgétaires, ainsi qu'au respect des mesures, programmes et normes de gestion qui leur sont applicables.;

CONSIDÉRANT l'objectif généraux est d'améliorer les liens de collaboration entre les milieux de la culture et de l'éducation en Outaouais au bénéfice de la jeunesse;

CONSIDÉRANT que les engagements généraux des parties est de participer à la promotion, la réalisation des objectifs de l'entente, de reconnaître l'intervenant (Culture Outaouais) comme organisme mandataire de la mise en œuvre de la présente entente;

CONSIDÉRANT QU'Aux fins de la présente Entente, la Municipalité régionale de comté de Pontiac s'engage à:

- contribuer via les quotes-parts de ses municipalités locales à la mise en œuvre de la présente Entente en y affectant, tel que stipulé lors de la signature de l'entente de développement culturel avec le MCC, une somme pouvant atteindre 1809 \$ pour la durée de l'Entente selon le calendrier suivant :
 - Année 2017-2018:603\$
 - Année 2018-2019 . 603 \$
 - Année 2019-2020 : 603 \$

- Pour la première année, les sommes allouées seront versées par la Municipalité régionale de comté de Pontiac à l'INTERVENANT dans les meilleurs délais suivant la signature de la présente Entente. Pour les années 2018-2019 et 2019-2020, les sommes allouées seront versées à l'INTERVENANT respectivement au 31 janvier 2019 et au 31 janvier 2020, sous réserve du dépôt d'un bilan annuel au comité de gestion;

Il est proposé par la conseillère régionale madame Karen Kelly et résolu de mandater la Préfète Mme Toller à signer l'entente au nom de la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS the sectoral agreement aimed at strengthening links between the cultural and educational communities between the MAMOT, the Outaouais Education Table, the MRC des Collines-de-l'Outaouais, theMRC of Papineau County, the City of Gatineau and the MRC Pontiac;

CONSIDERING The purpose of this Agreement is to define the role and the modalities of the participation of the PARTIES and of the INTERVENER in particular with regard to the pooling of financial and technical resources to allow the implementation of a regional action plan fostering

a rapprochement between the cultural and educational communities, for a period covering the years 2018 to 2020, and that the PARTIES agree that any commitment resulting from this Agreement remains subject to budgetary availability and compliance with the measures, management programs and standards applicable to them .;

WHEREAS the general objective is to improve the links of collaboration between the culture and education communities in the Outaouais for the benefit of the youth;

WHEREAS the general commitments of the parties is to participate in the promotion, the achievement of the objectives of the agreement, to recognize the stakeholder (Culture Outaouais) as the lead agency for the implementation of this agreement;

WHEREAS For the purposes of this Agreement, the Regional County Municipality of Pontiac agrees to:

- contribute through the contributions of its local municipalities to the implementation of this Agreement by assigning to it. as stipulated when signing the cultural development agreement with MCC, up to \$ 1809 for the duration of the Agreement according to the following schedule:

Year 2017-2018: \$ 603

Year 2018-2019. \$ 603

Year 2019-2020: \$ 603

- For the first year, the amounts allocated will be paid by the Regional County Municipality of Pontiac to the INTERVENER as soon as possible after the signing of this Agreement. For the years 2018-2019 and 2019-2020, the amounts allocated will be paid to the INTERVENER, respectively, on 31 January 2019 and 31 January 2020, subject to the submission of an annual report to the Management Committee;

It is proposed by the regional councillor Mrs. Karen Kelly and resolved to mandate the Warden Mrs. Toller to sign the agreement on behalf of the MRC Pontiac.

CARRIED

C.M. 2018-08-25

10.6 PPJ

CONSIDÉRANT les informations récentes divulguées par notre ingénieur civil concernant l'historique de ce dossier;

CONSIDÉRANT que notre ingénieur civil fera analyser le sol afin d'assurer que les matériaux appropriés sont utilisés pour la construction et que le ponceau est installé conformément aux plans;

Il est proposé par le conseiller régional M. John Armstrong et résolu que la MRC Pontiac approuve l'entente proposée par Tom Orr Cartage selon laquelle la MRC Pontiac paiera le prix du ponceau et que TOCC réparera le site sous la surveillance de notre ingénieure.

Il est également résolu qu'un montant supplémentaire soit autorisé pour matériel supplémentaire si nécessaire.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the recent information divulged by our Civil engineer regarding the historic of this file;

CONSIDERING our Civil Engineer will have the surrounding soils tested to ensure appropriate materials are used for construction and that the culvert is installed in accordance to the plans;

It is moved by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved that the MRC Pontiac approves of the agreement proposed by Tom Orr Cartage that the MRC Pontiac will pay the price of the culvert and TOCC will repair the site under the supervision of our engineer.

It is also resolved that a supplemental amount be allowed for additional materials if required.

CARRIED

C.M. 2018-08-26

10.7 ACCEPTATION DE LA SUBVENTION (SAUVÉR)

ATTENDU QUE le projet SAUVÉR est un moyen novateur de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de réduire les coûts de déplacement des MRC et de soutenir le transport collectif régional par auto partage et par micro-transit collectif;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-06 adoptée en MAI 2017 autorisant la MRC Pontiac à participer au projet SAUVÉR;

CONSIDÉRANT que les municipalités de l'Isle-aux-Allumettes et de Rapides des Joachims ont également rejoint ce projet en 2017;

CONSIDÉRANT la collaboration de la MRC Pontiac avec le CREDDO et 8 autres municipalités de l'Outaouais dans le cadre du programme FARR 2017;

CONSIDÉRANT la confirmation en juillet 2018 par la Fédération des Municipalités Canadiennes que le projet est admissible à une subvention de 74 855 \$;

CONSIDÉRANT l'admissibilité à une autre subvention de 25 000 \$ du FARR 2017 (CREDDO);

CONSIDÉRANT l'appui de Transcollines qui, voit une opportunité d'augmenter le transport collectif en introduisant le micro-transit avec la voiture électrique;

CONSIDÉRANT le partenariat potentiel avec TransporAction afin de coordonner ce service de micro-transit et d'auto partage;

CONSIDÉRANT que la position de leadership assumée jusqu'à aujourd'hui par la MRC Pontiac sur 8 autres municipalités de la région de l'Outaouais dans le cadre du projet FARR 2017 (CREDDO) pourrait bénéficier financièrement à notre partenaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation potentielle des incitatifs fournis par le projet, comme les parcs de stationnement incitatifs, les abris, le marketing et les communications, les autres services, etc;

ATTENDU QUE le projet permettra une halte routière pour les propriétaires de véhicules électriques et favoriserez les dépenses dans les commerces du Pontiac;

ATTENDU QUE le projet contribue à accroître le trafic touristique;

ATTENDU QUE le projet favorisera une image positive et moderne du Pontiac et contribuera à inviter des entreprises innovatrices, des familles et des touristes se déplaçant en véhicules électriques.

Il est proposé par le conseiller régional monsieur Winston Sunstrum et résolu de confirmer que la MRC Pontiac accepte la subvention de SAUVÉR d'un montant de 74 855 \$.

LE VOTE EST APPELÉ :

1 représentant vote « CONTRE »;

Conseiller régional Monsieur John Armstrong maire de Clarendon, inscrit sa dissidence.

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2018-08-26 est réputée être adoptée sur division.

non-official translation

WHEREAS the project SAUVÉR is an innovative way to reduce greenhouse gas emission, to reduce MRC travel cost and to support regional collective transportation via carsharing and collective micro-transit

WHEREAS the resolution 2017-05-06 adopted in MAY 2017 authorizing the MRC Pontiac to participate to the project SAUVÉR

WHEREAS that municipalities of Allumettes and Rapides also joined this project in 2017

WHEREAS the closed collaboration of MRC Pontiac with CREDDO and 8 other municipalities in the Outaouais to benefit from the FARR 2017 program;

WHEREAS the confirmation in July 2018 by Federation of Canadian municipalities that the project is eligible for a grant of 74 855 \$

WHEREAS the eligibility for another grant \$ from FARR 2017 (CREDDO)

WHEREAS the support of Transcollines which sees an opportunity of increasing collective transportation via introducing micro-transit with the electric car;

WHEREAS the potential partnership with TransporAction in order to coordinate this service of micro-transit and car-sharing

WHEREAS the position of leadership assumed until today by MRC Pontiac over 8 other municipalities of the Outaouais part of the project FARR 2017 (CREDDO) that could financially benefit our partner.

WHEREAS the potential increase of incentives provided by the project, like incentive parking lots, shelter, marketing/communications, other services, etc.

WHEREAS the project will allow for a rest stop for EV owners and will encourage spending money in Pontiac businesses;

WHEREAS the project contribute to increase tourism traffic;

WHEREAS the project will promote a positive and modern image of the Pontiac, and contribute to invite innovative enterprises, families and tourists using electric vehicles;

It is moved by the Regional councillor Mr. Winston Sunstrum and resolved to confirm that the MRC Pontiac is in agreement with accepting the SAUVÉR grant in the amount of 74 855 \$.

THE VOTE IS CALLED:

1 representative votes "AGAINST";

Regional councillor Mr. John Armstrong, mayor of Clarendon, registers his dissidence.

The motion carrying the number C.M. 2018-08-26 is renowned carried with a majority.

C.M. 2018-08-27

10.8 HOUSING STRATEGY

CONSIDÉRANT l'importance d'établir une stratégie de logement en vue du développement futur sur notre territoire;

Il est proposé par la conseillère régionale, Mme Sandra Murray, et résolu que la MRC de Pontiac insiste sur l'importance d'une stratégie de logement et qu'elle y travaille activement.

ADOPTÉE

CONSIDERING the importance of establishing a housing strategy in preparation for future development on our territory;

It is moved by Regional Councillor Mrs. Sandra Murray and resolved that the MRC Pontiac stresses the importance of a Housing Strategy and is actively working on one.

CARRIED

11 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

C.M. 2018-08-28

11.1 PROGRAMME RÉNO RÉGION : OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SHQ

ATTENDU la résolution 221-06-18 de la MRC de Maria-Chapdelaine et la résolution de la MRC de Montcalm intitulé 'Demande à la Société d'habitation du Québec – Modification de la date d'octroi de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la rénovation RénoRégion;

ATTENDU les motifs évoqués dans la résolution de la MRC de Montcalm :

La MRC de Montcalm, en vertu d'une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ), assume la gestion du programme d'aide à la rénovation RénoRégion pour les municipalités de son territoire;

C'est la MRC qui constitue la porte d'entrée des demandes des citoyens(nes) demeurant sur son territoire;

La MRC de Montcalm met à profit tous ses outils de communication afin d'informer sa population de la disponibilité du Programme RénoRégion et des modalités applicables;

La MRC de Montcalm désire faire profiter au maximum sa population de l'enveloppe financière attribuée par la SHQ;

La programmation RénoRégion s'est terminée le 31 mars dernier;

En 2017, l'octroi de l'enveloppe budgétaire dédiée à la MRC de Montcalm a été transmise le 5 juin 2017;

La période printanière est propice à la réception de nombreuses demandes et que ces demandes ne peuvent pas être traitées en l'absence de l'octroi d'une aide financière de la part de la SHQ;

Il est proposé par la conseillère régionale madame Lynne Cameron et résolu

Que le Conseil régional de la MRC de Pontiac demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de devancer l'octroi de l'aide financière du Programme RénoRégion afin d'éviter le gel du traitement des demandes vécu après le 31 mars de chaque année et;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à M. Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la ministre responsable de la SHQ et ministre de la région de Lanaudière, Mme Lise Thériault et au Premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard.

ADOPTÉE

no translation

C.M. 2018-08-29

11.2 RÉVISION DE LA COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES POUR LES TERRES PUBLIQUES

RÉVISION DE LA COMPENSATION TENANT LIEU DE TAXES POUR LES TERRES PUBLIQUES

ATTENDU QUE le financement et la fiscalité des organismes municipaux au Québec prévoit que le gouvernement du Québec soit exempté de la taxe foncière en ce qui concerne les terres publiques;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire offre le *Programme de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques* lequel vise à compenser les municipalités ayant des terres publiques sur leur territoire;

ATTENDU QUE les sommes allouées audit programme sont réparties en fonction d'une formule qui tient compte de la norme de valeur régionale, du taux global de taxation uniformisé, de la valeur des terres publiques calculée en fonction de leur superficie et de la population de la municipalité;

ATTENDU QUE le versement en taxes foncières par les propriétaires de terres privées est plus avantageux pour une Municipalité que la compensation pour des terres publiques;

ATTENDU QUE certaines municipalités sont grandement désavantagées au niveau du financement de par la superficie occupée par des terres publiques, lesquelles représentent une plus petite compensation financière;

ATTENDU QUE pour le principe d'équité, la compensation financière pour les municipalités devrait être la même que le versement en taxes foncières pour les terres privées;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités tiendra son congrès annuel en septembre 2018;

ATTENDU la résolution 2018-121 de la MRC de comté de Granit;

Il est proposé la conseillère régionale madame Sandra Murray et résolu :

Que le conseil régional de la Municipalité Régionale de Comté du Pontiac appui la Municipalité Régionale de Comté du Granit et demande à la Fédération québécoise des municipalités, à l'occasion de son congrès de septembre 2018, d'exiger du gouvernement que le Programme de compensations tenant lieu de taxes pour les terres publiques prévoit une compensation financière équitable pour les municipalités, soit au même titre que le versement en taxes foncières pour les terres privées et que cette mise à jour fasse partie des négociations du prochain Pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

non-official translation

REVISION OF COMPENSATION IN THE PRESENCE OF TAXES FOR PUBLIC LANDS

WHEREAS the financing and taxation of municipal organizations in Quebec provides that the Government of Québec be exempted from the property tax in respect of public lands;

WHEREAS the Ministry of Municipal Affairs and Land Occupancy offers the Offset Program in lieu of taxes for public lands, which is intended to compensate municipalities with public lands on their territory;

WHEREAS the amounts allocated to the said program are apportioned according to a formula that takes into account the regional value standard, the standardized total taxation rate, the value of public lands calculated on the basis of their area and the population of the province; municipality;

WHEREAS the payment of property taxes by the owners of private lands is more advantageous for a Municipality than compensation for public lands;

WHEREAS some municipalities are greatly disadvantaged in terms of funding by the area occupied by public lands, which represent a smaller financial compensation;

WHEREAS for the principle of equity, the financial compensation for municipalities should be the same as the payment in property taxes for private lands;

WHEREAS the Quebec Federation of Municipalities will hold its annual convention in September 2018;

WHEREAS resolution 2018-121 of the Granit County MRC;

It is proposed the regional councillor Mrs. Sandra Murray and resolved:

That the Regional Council of the MRC Pontiac supports the MRC of Granit and ask the (FQM) Quebec Federation of Municipalities, at its September 2018 convention, to demand from the government that the Compensation Program in lieu of taxes for public lands provides fair financial compensation for municipalities, in the same way as the payment of property taxes for private lands and that this update is part of the negotiations of the next fiscal compact between the Government of Quebec and municipalities.

THAT a copy of this resolution be transmitted to the Quebec Federation of Municipalities, the Minister of Municipal Affairs and Land Occupancy.

CARRIED

12 DIVERS | MISCELLANEOUS

C.M. 2018-08-30 12.1 DEMANDE À HYDRO QUEBEC - COUPES, BROSSAGES ET CHAULAGES

CONSIDÉRANT la résolution 187-08-2018 de la municipalité de Clarendon;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la MRC Pontiac ont connu des pannes de courant supérieures à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE ces pannes sont attribuées au manque de brossage et de chaulage adéquats dans le cadre de l'infrastructure électrique d'Hydro-Québec.

Il est proposé par le conseiller régional M. John Armstrong et résolu que la MRC de Pontiac demande à Hydro-Québec de revoir toutes les lignes sur le territoire de la MRC Pontiac et que toutes les coupes, brossages et chaulages nécessaires soient effectués le plus rapidement possible afin d'éviter des pannes de courant sur notre territoire.

ADOPTÉE

non-official translation

Whereas resolution 187-08-2018 from the Municipality of Clarendon;

Whereas the residents of MRC Pontiac have been experiencing an above average amount of power outages.

Whereas these outages are attributed to the lack of adequate brushing and liming under Hydro Quebec's power line infrastructure.

It is moved by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved that the MRC Pontiac requests that Hydro Québec revisit all the lines within the territory of the MRC Pontiac and that all necessary cutting, brushing, liming be performed as quickly as possible in order to avoid power outages within our territory.

CARRIED

12.2 CANAMEX

C.M. 2018-08-31 13 HUIS CLOS FLOTTANT | FLOATING IN-CAMERA

Il est proposé par la conseillère régionale madame Sandra Murray et résolu d'entrer en huis-clos à 19:41:11

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mrs. Sandra Murray and resolved to go in camera at 19:41:11

CARRIED

C.M. 2018-08-32 13.1 SORTIR DU HUIS-CLOS | OUT OF IN-CAMERA

Il est proposé par la conseillère régionale Madame Sandra Murray et résolu de sortir du huis-clos à 19:53:46.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mrs. Sandra Murray and resolved to come out of the in-camera at 19:53:46.

CARRIED

C.M. 2018-08-33 14 FERMETURE | CLOSING

Terminé 17h45

Il est proposé par la conseillère régionale madame Sandra Murray et résolu de terminer la rencontre du conseil régional de la MRC Pontiac du à 19:54:11.

ADOPTÉE

It is moved by Regional councillor Mrs. Sandra Murray and resolved to close the meeting of of the Regional County at 19:54:11.

CARRIED

Bernard Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jane Toller
Préfète